

Procès-verbal – Réunion du Conseil Municipal en date du 04 mars 2026

Séance n°2026-02

Le Conseil Municipal de la Commune d'Asques s'est réuni le 04 mars 2026 à 19h15 en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Murielle DARCOS, Maire, sur convocation en date du 26 février 2026, avec l'ordre du jour suivant :

➤ Délibérations :

- Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)
- Affectation du résultat 2025
- Attribution des subventions aux associations
- Vote des taux des taxes 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert
- Lancement de la consultation d'emprunt auprès des banques

➤ Questions diverses et informations

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Christophe Henry, Olivier Desagnat, Philippe Pebayle, Nejet Privé, Jean Marc Merveillaut, Frederic Vidalenc, Michel Prudent.
Absentes excusées : Lorelei Cazenave et Claude Larroche

Olivier Desagnat est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

Christophe Henry présente le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

- Section de Fonctionnement :
 - Excédent au 31/12/2024 : 357 679,67 €
 - Recettes : 467 477,23 €
 - Dépenses : 398 194,59 €Résultat au 31/12/2025 : Excédent 426 962,31 €

- Section d'investissement :
 - Déficit au 31/12/2024 : - 22 805,12 €
 - Recettes : 45 466,78 €
 - Dépenses : 154 071,22 €Résultat au 31/12/2025 : Déficit - 131 409,56 €

Considérant que M. Michel Prudent, doyen de la séance a été désigné pour présider la séance lors du vote du CFU que Madame la Maire quitte la séance.
Le budget est voté à l'unanimité.

DEL04-2026

2. Affectation du résultat 2025

Madame la Maire fait lecture des résultats :

Résultat de l'exercice 2025 :	69 282.64 €
Résultats antérieurs reportés :	357 679.67 €
Résultat à affecter :	426 962.31 €

Solde d'exécution d'investissement :	- 131 409.56 €
Solde des restes à réaliser 2025 :	<u>- 55 152.04 €</u>
Besoin de financement :	- 186561.60 €

Affectation en réserve (Compte 1068 en investissement)	186 561.60 €
---	--------------

Report en fonctionnement : (= Résultat à affecter – le besoin de financement)	240 400.71 €
--	--------------

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.
DEL05-2026

3. Attribution des subventions aux associations

Liste des demandes de subventions reçues pour l'année 2026 :

- Asques Yoga, les Apaches, ASA des palus d'Asques, Graine de vie, ASA de Bas-Virvée, AHA, Comité des fêtes, ASA de la Rouanne, chasse, AOL, amicale des pompiers, collège de Vérac, prévention routière, Pupilles de l'enseignement public, AFM téléthon, tennis club.

Et des demandes de subventions exceptionnelles des associations communales : Les Apaches, le comité des fêtes et Graine de vie.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder des subventions.

Michel Prudent, membre du bureau de Asques Yoga et Christophe Henry élu intéressé à l'association Asques Nautique ne prennent pas part aux votes.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	RAPPEL SUBVENTIONS 2025 (€)	DETAILS VOTES 2026	SUBVENTIONS 2026 ATTRIBUEES (€)
-------------------------	-----------------------------	--------------------	---------------------------------

AHA	900	Sylvie Chanioleau et Jean Marc Merveillaut se déplacent. 7 voix pour	400
AIPE	400	9 voix pour	400
AOL	400	9 voix pour	400
ASA ASQUES	400	9 voix pour	400
ASA ROUANNE	1000	9 voix pour	400
ASQUES NAUTIQUE	900	9 voix pour	400
ASQUES YOGA	400	Michel Prudent se déporte 8 voix pour	400
COMITE DES FETES	400	9 voix pour	400
GRAINE DE VIE	400	9 voix pour	400
LES APACHES	2000	9 voix pour	400
SANGLIER ASQUAIS	400	9 voix pour	400

Après l'étude des résultats des ASA, les excédents de fonctionnement étant importants, le conseil octroie 400€ à celles-ci.

ASSOCIATIONS DIVERSES	RAPPEL SUBVENTIONS 2025 (€)	DETAILS VOTE 2026	SUBVENTIONS 2026 ATTRIBUEES (€)
ASEPT	0	pas de demande	
Amicale des pompiers	100	9 voix pour	100
Ligue contre le Cancer	100	9 voix pour	100
Restaurant du cœur	200	9 voix pour	200
Association Relais	100	9 voix pour	100
Croix Rouge	200	9 voix pour	200
Collège VERAC	0	9 voix contre	0
AFMTELETHON	0	pas de demande	
Pupilles de l'enseignement public de la Gironde	100	9 voix contre	0
Club de tennis	0	9 voix contre	0

Prévention routière	100	9 voix contre	0
CELTU TEUILLAC	200	pas de demande	
TOTAL	8700		5100

Associations	Subvention exceptionnelle demandée	DETAILS VOTE 2026	Subventions exceptionnelles attribuées par le Conseil
Les Apaches	4000 €	9 voix pour	2000 €
Comité des fêtes	2000 €	9 voix pour	2000 €
Graine de Vie	2000 €	9 voix pour	2000 €

DEL06-2026

4. Vote des taux des taxes 2026

Il est proposé au Conseil de voter les taux des taxes communales pour l'année 2026 mais l'état 1259, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, n'a pas été reçu en mairie à ce jour. Si ce document n'est pas transmis sous 15 jours, délai de transmission des délibérations au contrôle de la légalité, cette délibération ne pourra pas être transmise car ces 2 documents (délibération et état 1259) ne peuvent pas être dissociés lors de la transmission. Cette prescription est notée sur la délibération dont le modèle est transmis par la Préfecture.

Vu l'avis de la commission Finances,

Le conseil vote à l'unanimité les taux à l'identique de l'année 2025 malgré la mise en garde de Mme La Maire sur d'éventuelles variations des bases lorsque celles-ci seront publiées par l'État.

Taux 2026 :

- Taxe foncière bâti : 41.62 %
- Taxe foncière non bâti : 71.63 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16.91%

DEL07-2026

5. Vote du budget primitif 2026

Madame la Maire présente le projet de budget pour l'année 2026.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 606 529.12 €

Recettes: 606 529.12 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 009 525.30 €

Recettes: 1 009 525.30 €

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2026
DEL08-2026

6. Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Le Fonds vert est un dispositif inédit visant à accélérer la transition écologique déjà en œuvre sur le territoire.

Madame la Maire propose au Conseil de solliciter l'Etat pour l'attribution de la subvention au titre du Fonds Vert pour le financement de la partie relative à la réhabilitation du préau en réfectoire dans le cadre de la restructuration de l'école, à hauteur de 35 %.

Sont concernés les travaux d'isolation, chauffage, menuiseries extérieures et luminaires.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation pour Madame La Maire de solliciter la subvention.

7. Lancement de la consultation d'emprunt auprès des banques

Le montant total ttc des travaux s'élève à 759 184.75 € y compris la mission SPS et le bureau de contrôle, En tenant compte de l'affectation du résultat 2025 et du budget primitif 2026,

Et de l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2025 portant sur l'attribution de la DETR (Dotation d'équipement des territoires Ruraux) de 203 168.78 €,

Madame la Maire informe le Conseil de la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement des travaux,

Et propose de soumettre 2 propositions d'emprunts, annexées à la présente délibération, sur la base de 290 000 € ; la 1^{ère} proposition porte sur un seul emprunt, la 2nd porte sur 2 emprunts ; dont un sur 100 000 € remboursés sur une courte durée pour pallier au financement d'une partie de la TVA relative à ces travaux et un autre emprunt de 190 000 € pour contribuer au financement des travaux.

Les banques sollicitées seront ; La Banque Postale, le Crédit Mutuel, La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence France Locale (AFL),

Madame la Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour recourir à l'emprunt pour l'équilibre financier de ces travaux, de la consultation des 4 banques citées et de la signature du contrat de prêt le plus intéressant.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation pour Madame La Maire de consulter les financeurs afin d'obtenir des propositions d'emprunts.

DEL09-2026

Questions diverses et informations : néant

Fin de séance à 20h59

La Maire,
Murielle DARCOS



Le secrétaire de séance,
Olivier DESAGNAT



